



FO AGIT POUR LE POUVOIR D'ACHAT!

CLAUDE DE REVOYURE NAO 2026



LE 15 JUIN 2026, FO A SAISI LA DIRECTION

Face à la reprise de l'inflation et à la hausse du SMIC de 2,41 % au 1^{er} juin 2026, FO a officiellement demandé l'ouverture d'une clause de revoiture salariale.

POURQUOI FO AGIT ?



L'inflation repart à la hausse et le coût de la vie augmente.



Le SMIC a été revalorisé de 2,41 % au 1^{er} juin 2026.



Le pouvoir d'achat des salariés est mis sous pression.



Les plus bas niveaux de rémunération sont les plus impactés.



UNE CLAUDE DE REVOYURE, C'EST QUOI ?

C'est la possibilité de se revoir dans les mois à venir pour réexaminer les mesures salariales si le contexte économique se dégrade ou si de nouveaux éléments impactent le pouvoir d'achat.

CE QUE FO DEMANDE



La réunion rapide des organisations syndicales représentatives.



L'ouverture d'une clause de revoiture pour réexaminer les mesures salariales.



Des réponses concrètes pour préserver le pouvoir d'achat de TOUS les salariés.



Un dialogue social responsable et constructif.

NOTRE COURRIER DU 15 JUIN 2026



Monsieur Alexis LARGY
Directeur des Ressources Humaines
Carrefour Supply Chain
93, Avenue de Paris
91300 MASSY

Vianes, le 15 juin 2026,

Objet : Nouvelle demande de clause de revoiture – NAO 2026 au regard de la reprise de l'inflation et de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juin 2026

Monsieur,

Par courrier en date du 16 mars 2026, l'organisation syndicale FO SUPPLY CHAIN avait sollicité l'ouverture d'une clause de revoiture dans le cadre des NAO 2026, considérant que les mesures unilatérales mises en œuvre à l'issue du procès-verbal de désaccord ne permettant pas de garantir durablement le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Nous rappelons que nous avons été signataire de ces NAO 2026, malheureusement, le manque de discernement de certaines organisations syndicales sur le contexte géopolitique actuel vient perturber fortement le pouvoir d'achat des salariés.

Les annonces gouvernementales intervenues le 13 mai dernier confirment pleinement nos inquiétudes. En effet, le ministre du Travail a annoncé une revalorisation du SMIC de 2,41 % à compter du 1^{er} juin 2026, précisant qu'il s'agit d'une augmentation automatique directement liée à la reprise de l'inflation.

Cette évolution constitue un indicateur objectif et incontestable de la dégradation du contexte économique et de l'érosion continue du pouvoir d'achat des salariés, notamment pour les plus bas niveaux de rémunération.

Dans ces conditions, FO SUPPLY CHAIN considère que les dispositions salariales actuellement applicables au sein de Carrefour Supply Chain apparaissent désormais insuffisantes au regard de l'évolution du coût de la vie et de la nécessité de préserver les rémunérations de l'ensemble des salariés.

Nous vous demandons par conséquent de réunir dans les meilleurs délais les organisations syndicales représentatives afin d'ouvrir une clause de revoiture permettant de réexaminer les mesures générales d'augmentation salariale.

FO SUPPLY CHAIN réaffirme sa volonté de privilégier un dialogue social responsable et constructif, dans l'intérêt des salariés comme de l'entreprise.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie DENIS
Déléguée Syndicale Centrale FO Supply Chain



PENDANT QUE D'AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES QUI PASSENT LEUR TEMPS À CRACHER LEUR VENIN SUR FO,

NOUS FO PENSONS CONCRÈTEMENT AU POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS !

FO PREND SES RESPONSABILITÉS



FO a signé le projet d'accord NAO 2026 pour obtenir des avancées concrètes pour les salariés.



Aujourd'hui, FO constate que le contexte économique a évolué : inflation en hausse et SMIC revalorisé de 2,41 % au 1^{er} juin 2026.



Une organisations syndicale responsable ne reste pas spectatrice : elle agit pour protéger le pouvoir d'achat des salariés.



Le coût de la vie augmente chaque jour.



Le SMIC a augmenté de 2,41 % au 1^{er} juin 2026.



Les dépenses pèsent de plus en plus.



Les rémunérations doivent être réexaminées.



SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER AU SITE FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN ➡

<https://fo-carrefour-supply-chain.fr>

FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN : À VOS CÔTÉS, AU QUOTIDIEN !

Tract d'information syndicale - Juin 2026 | Sources : INSEE, DARES, communications officielles

